

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article722>

Écoutes de l'Élysée : les « cowboys » reviennent au tribunal

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 7 septembre 2005

Spyworld Actu

Le procès des écoutes de l'Élysée a repris, hier, devant la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris, suite à la déclassification d'un rapport jusqu'alors partiellement « secret défense ». L'avocat Paul Bouchet y évoque les « dysfonctionnements » dans les branchements de la cellule élyséenne entre 1983 et 1986. Il devrait être entendu aujourd'hui comme témoin.

Toujours bronzé, cravate rose tendre autour du cou et voix étrangement douce pour un ancien du GIGN, Paul Barril se tient prêt. Le président Jean-Claude Kross, très en verve en cette rentrée judiciaire, vient de faire lecture des fameuses annexes déclassifiées. Et leur contenu ne manque pas de piment. On y trouve notamment une conversation interceptée par le Groupement interministériel de contrôle (GIC) en 1993, dans laquelle le capitaine Barril, alors depuis longtemps « brebis galeuse » de la cellule, demande à sa secrétaire de remettre à un certain « Franck », employé de sa société Secrets, « le dossier confidentiel de Plenel » afin que celui-ci le transmette à un journaliste de Libération.

« Vous nous avez dit que cette écoute était un faux..., relève le président.

- ▶ Oui. Pour moi, elle n'a jamais existé.
- ▶ Tout cela serait donc de l'invention... ?
- ▶ Non. De la manipulation. »

Le président Kross subodore quelque « paranoïa » chez le capitaine, qui maintient : « Je n'ai jamais donné à qui que ce soit quoi que ce soit. » Interrogé à son tour, le général Charroy, ex-patron du GIC, jure tout le contraire. « Je suis formel. Cette écoute a existé. » Un brin excédé, le président Kross commence à désespérer de « trouver dans le dossier des versions qui se confortent entre elles ». Et poursuit.

C'est justement au tour de Pierre Charroy de répondre aux questions du tribunal, sur un autre chapitre cette fois. De fait, dans l'annexe IV du rapport Bouchet, le militaire admet que la cellule de l'Élysée avait son propre système de retranscription des écoutes. Vingt lignes étaient mises à sa disposition et « la cellule se prévalait de son statut spécial pour traiter directement » les interceptions téléphoniques sur son matériel informatique. Une description qui va à l'encontre de ce que le général Charroy avait déclaré à l'audience l'hiver dernier, à savoir que les gendarmes de l'Élysée ne bénéficiaient pas de régime particulier.

« Dans son rapport, M. Bouchet écrit pourtant que vous parliez d'eux comme de « cowboys », note le président. Pourquoi ?

- ▶ C'était un style, se défend le prévenu, les avant-bras posés sur le pupitre. Ce sont des automatismes, sans plus. [...] J'avais d'autres préoccupations que de surveiller cette cellule. »

Faute de savoir ce qui se tramait dans ses bureaux, le patron du groupement s'inquiétait-il alors des allers et venues de toutes les écoutes dactylographiées ? A-t-il simplement été « obligé de constater » sur un petit cahier de comptable que de nombreuses sorties de documents avaient eu lieu entre juillet 1984 et mars 1986, échappant ainsi

Écoutes de l'Élysée : les « cowboys » reviennent au tribunal

au contrôle obligatoire de Matignon ? S'est-il, enfin, efforcé de recontacter au moment de l'éclatement de l'affaire l'employée chargée de consigner ces fameuses sorties ? La réponse est « Non... C'était pas la peine d'embêter les gens. » Le général Charroy a, décidément, le sens de la discrétion.